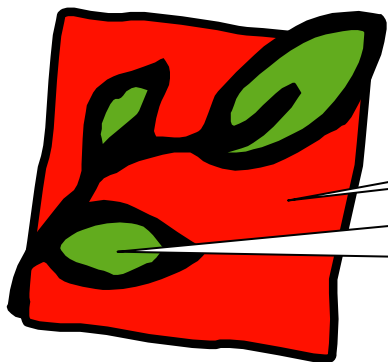


La première dette, c'est le déficit humain !

Mémoire prébudgétaire 2006-2007
du Collectif pour un Québec sans pauvreté



Arrêter de mettre les plus pauvres dans le rouge.
Leur remettre ce qui leur a été pris au fil des ans !

Appliquer la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et s'organiser pour rencontrer la cible de réduction de la pauvreté qu'elle fixe pour 2013.

Le discours sur les finances publiques actuel, centré sur le PIB et la dette, a pour effet de produire de la pauvreté et des inégalités tout en concentrant la richesse vers les plus riches. Il conduit le Québec vers des déficits plus graves encore que celui de la dette monétaire publique : ce n'est pas tant par l'argent que par leur qualité d'humanité que les sociétés survivront aux obstacles qui se cumulent devant elles pour les prochaines décennies sur cette planète désormais en danger.

Le gouvernement du Québec et la société québécoise doivent dépasser la notion de PIB et élargir leur conception de la richesse, de sa production, distribution et redistribution. Il faut arrêter de confondre production de la richesse et concentration de la richesse. Il faut arrêter d'empoisonner les protections sociales par des mesures discriminatoires. Le fondement sur l'égalité en droits qui doit devenir effectif dans une société démocratique signataire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et des Pactes qui en découlent. Il faut appliquer à toutes et tous les principes d'équité verticale et horizontale qui doivent en découler. Il faut en venir à considérer que produire de l'égalité, de la solidarité, de l'interdépendance, de la santé, de la justice, de la conscience, c'est aussi produire de la richesse et de la qualité de vie. Au-delà du PIB, la société est riche aussi du Produit intérieur doux, i.e. de la richesse non comptabilisée et/ou non comptabilisable que les humains s'apportent mutuellement sans qu'il y ait circulation de monnaie et selon d'autres règles que celles de l'économie de marché.

De même l'approche de la dette doit tenir compte de l'ensemble des emprunts, déficits et détériorations occasionnés. Nos sociétés apprennent à tenir compte des dommages à l'environnement. Elles doivent apprendre à inclure aussi dans leur champ de conscience les déficits humains ou Dépense intérieure dure (DID), soit les ponctions prises dans la vie et l'espérance de vie des personnes au bas de l'échelle par défaut de leur donner accès aux revenus et protections nécessaires à leur vie en bonne santé.

Il est indécent de parler de payer la dette à des taux intéressants en ce moment avant de parler de réparer le déficit humain causé au fil des ans par les multiples détériorations aux régimes de protections sociales de base que sont l'aide sociale, l'aide financière aux études, les normes minimales du travail, l'aide à l'emploi. Le ministre des Finances et son gouvernement doivent se rappeler que la part de dette intérieure transférée aux plus pauvres quand le déficit de solidarité et d'équité les met en déficit de revenu pour rencontrer leurs besoins les plus essentiels rencontre, elle, les plus hauts taux d'intérêt qui soient.

Il est encore plus indécent de centrer l'attention publique sur le paiement de la dette, alors qu'on a considérablement diminué depuis 2000 la contribution des particuliers et entreprises plus riches aux finances publiques. Cela s'est continué dans le budget 2005-2006 où, alors qu'on a coupé dans l'aide sociale aux plus pauvres et réduit leur pouvoir d'achat au nom de finances publiques dites en mauvais état, des décisions publiques ont retourné dans les poches de la fraction la plus riche des particuliers et des entreprises des sommes équivalentes ou plus importantes.

Il est mensonger d'affirmer dans des publicités prébudgétaires que le gouvernement améliore les conditions de vie quand il le fait sélectivement en imposant par ailleurs des reculs et des humiliations à une partie des personnes en situation de pauvreté.

La première dette publique et collective à rembourser est au niveau du déficit de solidarité que la société québécoise a laissé se creuser entre ses membres au cours des vingt dernières années. Le Québec sans pauvreté vers lequel l'Assemblée nationale a engagé la société québécoise en votant à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002 est indissociable d'un Québec riche de tout son monde où il n'y a pas deux sortes d'humains. Régions cela, mettons-y les millions et les convictions nécessaires et le reste de la question de la dette se posera différemment. D'autant plus qu'un dollar vital est un dollar local à rendement multiple qui circule plusieurs fois dans l'économie intérieure.

► Constats non mentionnés dans l'état de situation du gouvernement

- ❑ Le gouvernement du Québec prend dans les revenus, protections et conditions de vie de ses membres les plus pauvres, générant de graves déficits humains et sociaux, et il n'en prévoit pas le remboursement. Suite au défaut de les indexer régulièrement, le pouvoir d'achat assuré par la prestation d'aide sociale de base de 2006 est au moins 30 % moindre que celui qui prévalait en 1985.
- ❑ Le gouvernement du Québec facilite la concentration de la richesse vers ses membres les plus riches. Il confond ce faisant production de la richesse et concentration de la richesse.
- ❑ Le gouvernement du Québec défait les solidarités fiscales et sociales lentement construites en diminuant l'assiette des services communs et contributions communes à ces services pour en retourner une partie à des obligations individuelles qui rendent les gens inégaux devant des contraintes communes. Il le fait aussi en décrétant des mesures discriminatoires qui limitent l'accès aux protections sociales sur la base de critères populistes : l'aptitude présumée au travail, l'âge, l'immigration.
- ❑ Si depuis 2003, un certain nombre de protections ont été améliorées pour les familles, la protection de base à l'aide sociale a été détériorée sciemment par l'indexation partielle et discriminatoire des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi, par des mesures de coupure dans les budgets et de nouvelles contraintes ajoutées par règlement.
- ❑ Entre 1997 et 2002, le cinquième le plus riche des familles québécoises a amélioré son revenu moyen net de 72 255 \$ à 95 835 \$, un accroissement net de 23 580 \$, soit un montant plus élevé que le revenu moyen net des familles du cinquième le plus pauvre, passé de 15 753 \$ à 18 955 \$.
- ❑ Si les taux d'intérêt moyens sont bas, ils restent très élevés, voire exorbitants et usuraires quand il s'agit du crédit accessible aux particuliers qui sont mis en déficit humain par la détérioration des protections sociales et mis en situation de devoir emprunter pour faire face à leurs besoins de base.
- ❑ La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* crée des obligations par rapport auxquelles le gouvernement est déjà en état de multiple infraction. Elle impose également de rejoindre d'ici 2013 les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

► Plusieurs formes de dettes à prendre en considération

- ❑ Les dettes par rapport à des engagements du parti au pouvoir au plan des protections sociales.
- ❑ Le déficit humain cumulé chez les plus pauvres.
- ❑ Les déficits de solidarité générés chez les particuliers et les entreprises.
- ❑ Les déficits d'application et infractions à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.
- ❑ L'endettement étudiant qui, au bas de l'échelle, empêche d'entreprendre des études et hypothèque la vie des jeunes et de leur famille pendant de nombreuses années.

► Actions requises

- ❑ Les premiers créanciers sont ceux et celles que les sommes dûes mettent en déficit humain, en l'occurrence les plus pauvres. Il est impératif de rembourser sans délai cette dette accumulée et de s'acquitter des engagements pris : pleine indexation garantie et rétroactive à 2005 de l'ensemble des prestations d'aide sociale accompagnée d'un plan d'amélioration de celles-ci pour assurer que la prestation de base couvre les besoins essentiels, abrogation avec compensation aux prestataires affectés des modifications odieuses au règlement de l'aide sociale de janvier 2005, rétablissement de la gratuité des médicaments à l'aide sociale, à étendre en même temps à l'ensemble des personnes ayant 12 000 \$ et moins de revenus.
- ❑ L'interdiction de la discrimination sur la base de l'aptitude au travail dans les protections sociales et dans les mesures fiscales et son remplacement par la compensation des limitations fonctionnelles.
- ❑ Des mesures visant à réduire l'endettement étudiant et à faciliter l'accès aux études et à la formation professionnelle sans endettement aux personnes et secteurs de la population en situation de pauvreté.
- ❑ Une approche de l'économie et de l'emploi permettant d'introduire un salaire minimum qui fasse sortir de la pauvreté et de contrer la pauvreté au travail en responsabilisant les employeurs.
- ❑ Des budgets qui font primer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche et qui le démontrent.
- ❑ La présentation d'un plan montrant comment le ministère des Finances va s'organiser pour rencontrer, sans discrimination, la cible de 2013 fixée dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* : rejoindre les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.
- ❑ Au lieu des présents chassé-croisés comptables entre mesures fiscales et dépenses de programme, la prise en compte dans l'approche budgétaire du gouvernement de l'ensemble des mesures fiscales et sociales affectant le revenu des personnes.

